



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 17 mars 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Madrid, ce 28 février.* Le roi d'Espagne vient de donner des ordres dans tout son royaume pour qu'on faisisse tous les biens des Français qui n'y sont pas domiciliés depuis dix ans, & qu'ils soient renvoyés en France, en leur donnant simplement l'argent nécessaire pour se rendre dans la première ville de la frontière.

*De Francfort, ce 5 mars.* Le contingent du duc de Wirtemberg est arrivé à Durlac le 28 février. Il doit joindre les troupes Autrichiennes.

Le ci-devant prince français, M. d'Artois, accompagné du ci-devant baron d'Escars & du ci-devant évêque d'Arras, a passé le 26 février par Cassel, pour aller faire un voyage à Pétersbourg ; il ne compte s'y arrêter qu'un mois ; & reviendra ensuite par Vienne, où il fera aussi un petit séjour.

On a rédigé ici une diatribe contre les Français ; elle est répandue dans toute l'Allemagne par le moyen des gazettes. Voici cette pièce avec son titre.

## Rapport authentique de l'invasion faite par les Français dans le duché des Deux-Ponts.

« La conduite sage & modérée du duc notre souverain, nous avoit garantis jusqu'ici des horreurs patriotiques des régicides français ; la reconnaissance formelle que leur conseil exécutif avoit faite de notre neutralité, paroïsoit d'ailleurs nous mettre à l'abri de toute insulte de leur part ; cependant au commencement de ce mois nous reçûmes des avis, qui annoncèrent tout le contraire. Le duc, convaincu de n'avoir rien fait qui pût les engager à des démarches hostiles, n'en parût point inquiet. De nouveaux avis répandirent de nouvelles alarmes ; notre souverain resta encore ferme & bien résolu d'attendre les dernières extrémités avant de s'éloigner de ses fidèles sujets. La légion de Kellermann, devenue la terreur des campagnes par sa conduite farouche & barbare, s'étoit avancée dès le 6, de plus de quatre lieues sur le territoire de notre duché. Le 7 & le 8, elle pillâ, selon sa louable coutûme, le village appartenant au ministre d'état, baron d'*Esbeck*.

» Dans la matinée du 9, nous apprîmes que 7000 français, la plupart gardes nationaux, s'approchoient de notre ville; cette nouvelle quoiqu'alarmante, ne put encore engager notre souverain à se retirer. Mais vers les dix heures du soir, un honnête & fidèle compagnard accourut, presque hors d'haleine, à la résidence de Carlsberg; il avertit le duc qui s'y trouvoit, que la légion de Kellermann s'avançoit à pas redoublés pour l'y surprendre. Le choix des troupes, l'expédition secrète confiée à leur général Landremont, l'heure à laquelle elle devoit s'exécuter d'après des avis sûrs, parvenus peu auparavant à S. A. S., le déterminèrent enfin à mettre sa personne en sûreté, pour se soustraire aux attentats que pouvoient se permettre des gens qui se font gloire de braver tout ce qu'il y a de respectable & de sacré parmi les hommes. Notre souverain partit enfin, vers les onze heures du soir, par un temps affreux, avec la duchesse son épouse & une petite suite, pour Manheim, où il arriva le lendemain, non sans avoir couru de grands dangers en traversant les postes occupés par les Français. A peine S. A. S. fut-elle partie, que 200 hommes à cheval de la légion de Kellermann arrivèrent à Carlsberg. Les Français se rendirent, sans difficulté maîtres de la grand'garde, nos troupes ayant ordre de n'opposer aucune résistance à l'ennemi.

La première exécution du général Landremont fut de se rendre, accompagné de son adjudant Dubourg, & de quelques cavaliers, au château & à la chambre à coucher du duc. Elle étoit fermée; on alloit l'enfoncer, lorsque le domestique apporta les clefs. L'aide-camp Dubourg se jeta *tout botté & épéonné* sur le lit du duc, en se permettant les propos les plus indécents. Il y avoit un perroquet dans la chambre; il le fit emporter, sans que le général y trouvât à redire. Pendant ce temps, ses soldats parcouraient les rues, en vomissant les injures & les menaces les plus atroces contre la personne & la vie du duc.

» Le 10, le général Landremont désarma la garde à pied & à cheval, s'empara des armes, &c., & fit transporter le tout à Sarlouis. La plus grande partie de nos troupes étoient partie en semestre la veille. Peu de nos soldats ont pris service parmi les Français. Le général Landremont, en vertu des ordres de la convention, a fait vendre à ses officiers les meilleurs chevaux qui se trouvoient dans nos haras, & a distribué le reste à ses régimens de cavalerie. Dès leur arrivée, les Français avoient ouvert toutes les prisons, & mis les prisonniers en

liberté. Ils ont exigé tant de fourrages des villages de nos environs, qu'il ne leur reste d'autre parti que de vendre, à vil prix, leurs chevaux & bêtes à cornes aux Français. Joignez à cela les pillages & les dangers que courent à tous momens les pauvres habitans, d'être maltraités ou de perdre la vie, & vous aurez à-peu-près une idée de leur situation & de la notre.

» Ce tableau fidèle & non exagéré de la conduite que les Français ont tenue dans un pays dont ils avoient solennellement reconnu la neutralité, servira de leçon à ceux de nos Germains indifférens, qui paroissent s'endormir encore sur le fort qui les attend de la part de ces hordes canibales, ennemies déclarées de Dieu & des hommes.»

*De Francfort, ce 8 mars.* Le bruit si souvent répandu, & jusqu'ici toujours faux, vient enfin de se réaliser. La brave garnison de Konigstein, après s'être défendue plus de trois mois contre les efforts des Prussiens, s'est rendue hier à midi, & on l'amène, en ce moment, ici au nombre d'environ 400 hommes. On lui a fait faire presque le tour de la ville, afin de la faire passer devant le quartier du roi de Prusse, qui l'attendoit, depuis plus d'une demi-heure, sur un balcon de la *Maison-Rouge*. Le prince royal, le frère de celui-ci, le duc de Brunswick, les princes de Wittemberg, de Hohenlohe, de Darmstadt, & deux dames, que je ne connois point, étoient avec lui. Sur l'autre balcon se trouvoient le duc de Weimar, le comte de Stadion, Bischofswerder & plusieurs autres officiers.

*De Namur, ce 9 mars. — Lettre écrite par un officier français de l'avant-garde dans les cantonnemens de la Roër.*

Le premier mars au matin, nous avons appris que l'ennemi avoit passé la Roër, & qu'il avoit surpris plusieurs postes de nos cantonnemens. Quelques corps de notre avant-garde ont été taillés en pièces; le troisième bataillon de Paris a été presque entièrement détruit. Le théâtre du carnage n'étoit qu'à une lieue du poste que j'occupois. Nous nous sommes alors replié sur Rolduc, à quatre lieues delà; nous sommes arrivés dans ce lieu sans avoir été attaqués, quoique les colonnes ennemies marchassent à notre droite & à notre gauche. Nous avons passé la nuit au bivouac; le lendemain, 2 mars, huit heures du matin, nous sommes partis pour Aix-la-Chapelle, au nombre de quatre mille hommes; arrivés à une demi-lieue

de la ville, nous avons appris que l'ennemi y étoit déjà, & que la garnison l'avoit évacuée à trois heures du matin, sans que nous en eussions été prévenus. Le général Mibogenski, qui commandoit notre colonne, ne voulut point croire à cette nouvelle; il a fait continuer la marche; arrivé près de la ville, il fait passer la tête de la colonne sous les remparts. Le deuxième bataillon du régiment des Deux-Ponts, avec un bataillon de volontaires, qui formoient l'arrière garde, sont entrés dans la ville sans résistance, parce qu'il n'y avoit encore que quelques chasseurs tyroliens; à notre arrivée, ils se sont cachés dans les maisons. Nous avons marché d'abord vers les remparts; nous avons résisté pendant deux heures à toute l'armée autrichienne; mais enfin il a fallu céder au nombre: forcés de nous retirer, nous traversons la ville, pressés par les ennemis, qui avoient enfoncé les portes, & par les bourgeois qui, de leurs fenêtres, nous accabloient à coups de pierres & à coups de pistolet; un d'entr'eux a eu la hardiesse de venir mettre la main sur la lumière d'un de nos canons; un canonier la lui a coupée d'un coup de sabre; plusieurs autres bourgeois sont aussi-tôt accourus; notre brave soldat a expiré en se défendant courageusement. Ici la scène est devenue plus horrible & plus sanglante; tous les chevaux de notre artillerie ont été tués, & nous avons été forcés d'abandonner nos pièces de canon; enfin, nous sommes parvenus à sortir de la ville, & nous nous sommes retirés sur les hauteurs où nous attendoit le reste de la colonne. Le régiment des Deux-Ponts s'est conduit, dans cette occasion, de la manière la plus distinguée; il a perdu 150 hommes.

Le même jour, nous nous sommes rendus à Herve, sur la route de Liège; le 3 mars, nous avons appris qu'une colonne ennemie avoit fait lever le siège de Maestricht; le 4, nous avons continué notre marche vers Liège; pendant notre route, notre colonne se grossissoit des troupes qui se rallioient de toutes parts; bientôt elle est devenue une armée. A deux lieues de Liège, nous nous sommes mis en bataille; & nous avons attendu l'ennemi qui nous poursuivoit toujours. Un combat s'est engagé, notre cavalerie a fondu sur l'ennemi, & lui a fait 200 prisonniers qui ont été aussi-tôt massacrés en représaille de ce qu'ils avoient fait les jours précédens.

Les deux armées ont passé la nuit en présence; le lendemain matin, la nôtre s'est portée au-delà

de Liège. Comme nous sommes flanqués de gauche, notre détachement a suivi la Meuse jusqu'à Namur. On craint que les équipages de notre régiment ne soient tombés au pouvoir de l'ennemi.

#### FRANCE.

Paris. — Commune de Paris, du 14 mars. Le conseil-général arrête 1°. que les quarante-huit sections seront tenues de faire mettre à exécution, dans le plus court délai, le décret de la convention nationale, du 26 février 1793, portant, article I<sup>er</sup>, « que tous propriétaires & autres jouissant, à quelque prix que ce soit, de maisons ou portions de maisons, & qui les ont louées ou sous louées en tout ou en partie, ou même remises gratuitement à des personnes non-inscrites sur le rôle des habitans du lieu, seront tenus de déclarer dans leurs municipalités ou sections, vingt-quatre heures après la promulgation de la présente loi, les noms, qualités & domiciles ordinaires desdits étrangers logés chez eux ou avec eux »; 2°. Que lesdites sections seront afficher à la porte principale du lieu de leurs séances, le tableau de ces déclarations, avec invitation à tous les citoyens de dénoncer les omissions & imperfections qu'ils pourroient découvrir dans les listes; qu'au bas de chaque tableau sera écrit l'article IV dudit décret, portant, « toute personne qui aura recélé ou caché, moyennant salaire ou gratuitement, une autre personne assujettie aux loix de l'émigration ou de la déportation, sera punie de six ans de fers »; que le présent arrêté sera imprimé.

§. L'arrêté pris sur les conclusions de Chaumet, d'exiger des certificats de civisme de ceux logés en chambres garnies, vient d'être rapporté; seulement, ils seront tenus de justifier de leur carte de domicile, ou de passe-port, dont ils doivent être munis.

§. Il a été accordé, sur une lettre du maire, des passe-ports à l'ambassadeur d'Espagne, Dom Ferdinand Nunès, & à vingt-quatre personnes de sa famille ou de sa suite. Ces passe-ports ont été donnés sans l'intermédiaire de la commission.

§. Le procureur de la commune a annoncé qu'il avoit fait mettre en liberté tous les détenus pour dettes, & qu'ils avoient crié avec enthousiasme *vive la Nation*, & béni la République.

( 2 )

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*Suite de la séance du vendredi 15 mars.*

La convention nationale a décrété qu'il y auroit auprès du tribunal extraordinaire, six de ses membres pour commissaires, pour en faire les rapports & surveiller les opérations, & six suppléans; voici les noms de ceux qu'elle a élus. *Commissaires*, Garan de Coulon, Reveliere-Lepaux, Rabaut-Saint-Etienne, de Lannay jeune, Gomer, Bréard. *Suppléans*, Prieur de la Marne, Lindet, Thuriot, Lamarque, Chartier, Amat. Bréard ayant dit que ses connoissances en législation criminelle n'étoient pas assez étendues pour suivre les opérations du tribunal, & ayant donné sa démission, Prieur le remplace.

*Séance du samedi 16 mars.*

Desperieres, Colonel du quarante-neuvième régiment, avoit été destitué par les commissaires de la convention. Le comité de la guerre, d'après les certificats les plus honorables des généraux, demande sa réhabilitation. Un décret le rétablit dans son grade de colonel.

On règle les débits du citoyen Forestier, ci-devant quartier-maître des Gardes Suisses.

Le ministre de la guerre est autorisé à accorder aux sous officiers & soldats suisses licenciés, susceptibles d'une retraite, la même paye qu'aux soldats français, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu leur pension de retraite.

Sur le rapport du comité, on supprime la maison de Saint-Cyr à Versailles. On accorde des pensions aux religieuses institutrices, & quarante sols par lieue à chaque élève pour retourner dans la municipalité où elles déclareront vouloir se retirer.

Le commandant de la garde nationale de Fécamp vient demander une loi repressive contre la liberté de la presse à laquelle il attribue la difficulté du recrutement; mais Albitte dit qu'il faut l'attribuer à l'incivisme seul des habitans qui, au mois de juillet dernier, n'ont pas envoyé un seul homme aux frontières, & que le plaignant est un ci-devant. Renvoyé au comité de la guerre.

Nantes réclame une avance de 1,800,000 livres; elle est sur le point d'éprouver la famine; elle fait valoir ses preuves de civisme. Renvoyé au comité de commerce.

Givet & Charlemont dénoncent que 20 mille Autrichiens sont à leur porte, qu'on les voit s'approcher des remparts; qu'elles sont dénuées de munitions & de denrées, mais sur l'assurance qu'on donne que Beurnonville a pourvu depuis à leur sûreté, on passe à l'ordre du jour.

D'Harembure, décrété d'accusation pour avoir fait déposer au greffe de Colmar, la déclaration de *Monsieur*, sur la régence du royaume, veut se justifier; mais on observe que c'est aux tribunaux qu'il doit porter sa justification. On passe à l'ordre du jour.

Maulde, notre envoyé auprès des états de Hollande, se plaint de son rappel; il étoit sur le point de faire reconnoître la République. Renvoyé au comité diplomatique.

On remet au ministre de l'intérieur 50 mille livres pour payer les appointemens des employés à la machine de Marly, & des manufactures des Gobelins, de la savonnerie & de Sevres; on le charge de donner, sous un mois, le compte de la situation actuelle de ces trois établissemens, & le moyen de les soutenir de la manière la plus économique.

Sur la plainte des manufacturiers de Saint-Etienne, de l'état de stagnation dans lequel se trouvent leurs manufactures, on charge le ministre de la guerre de rendre compte de toutes les manufactures d'armes de la République.

Un particulier, nommé d'Aigrieux, a été arrêté à Perpignan comme infecté de Maratisme. Le ministre de la justice l'a fait sortir de prison. Grands débats, pendant plus de deux heures, à ce sujet, qui se terminent par le décret qui maintient l'élargissement provisoire de d'Aigrieux, & fait arrêter que la convention ne s'occupera d'aucune affaire individuelle pendant le temps de la guerre, & que le grand ordre du jour commencera aussi-tôt la lecture des procès-verbaux.

L O T E R I E D E F R A N C E .

Numéros sortis le 16 mars 1793,

57. 19. 63. 37. 26.

*Payemens de l'Hôtel-de-ville.*

Six derniers mois 1792.

*Lettre H.*

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N<sup>o</sup>. 11. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.